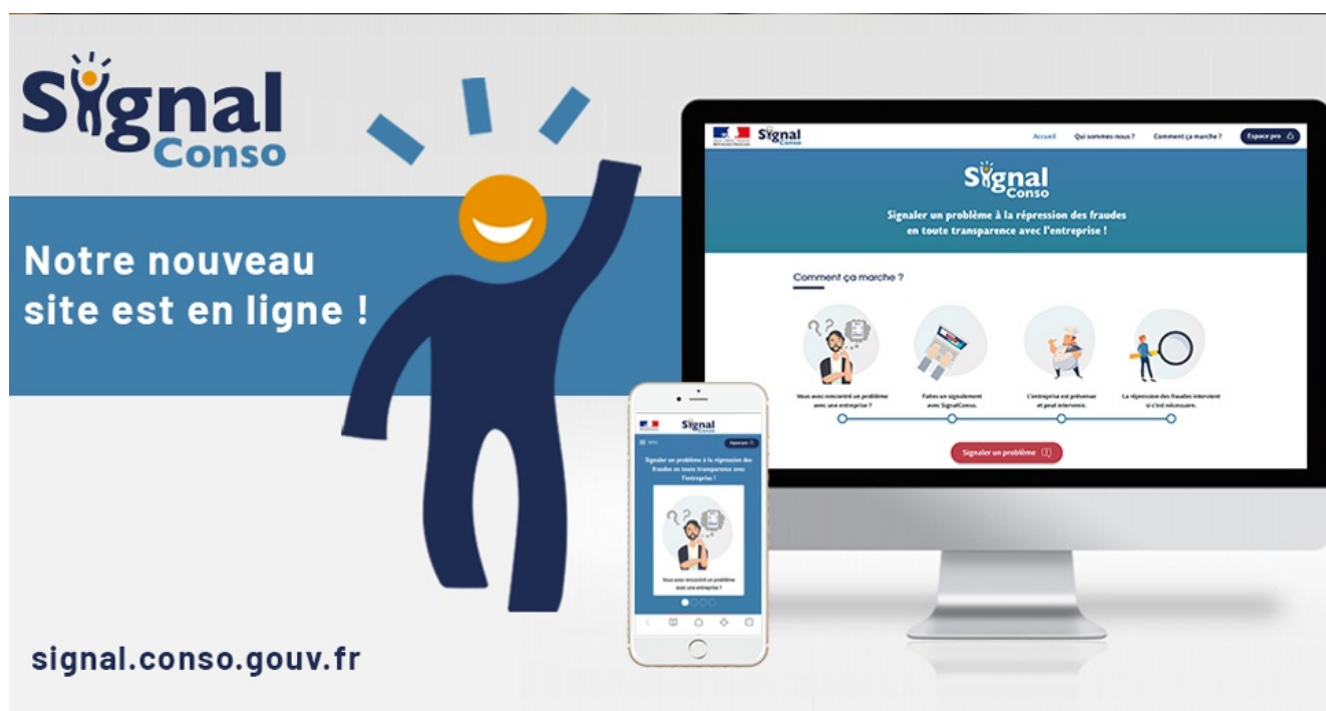


Actualité



Lancement national de la plateforme SignalConso

SignalConso est un dispositif d'alerte mis en place par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Il permet de signaler, en quelques clics, des difficultés dans le domaine de la consommation et d'obtenir des conseils pour agir.

Si je rencontre un problème avec une entreprise, démarchage de fournisseur d'énergie par exemple, je peux me connecter sur [SignalConso](https://signal.conso.gouv.fr) pour remonter ce problème.



Vous avez rencontré un problème avec une entreprise ?



Faites un signalement avec SignalConso.



L'entreprise est prévenue et peut intervenir.



La répression des fraudes intervient si c'est nécessaire.



Le parcours tout au long de ce questionnaire me permet d'être informé sur mes droits et mes démarches à effectuer en cas de fraude.

Tous les signalements sont également transmis aux professionnels. Ils pourront ainsi apporter une réponse rapide aux consommateurs et, si nécessaire, se remettre en conformité. Les professionnels les plus scrupuleux auront en effet à cœur d'agir vite pour répondre aux attentes de leurs clients.



> [Consulter le site SignalConso](#)

Pour connaître mes droits et réflexes à avoir en cas de démarchage, je consulte les fiches pratiques :

- > [Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ?](#)
- > [Démarchage téléphoniques et spams](#)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel gratuits